

# Préfecture de la Côte d'Or



**PROJET**



## CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N° 3

L'ETAT,  
Représenté par Monsieur **Bernard SCHMELTZ**, Préfet de la Région Bourgogne-Franche  
Comté, Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche Comté,  
Représentée par Madame **Marie Guite DUFAY**, Présidente

La Métropole de Dijon,  
La Ville de Dijon,  
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,  
La commune de Longvic,  
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La commune d'Ouges,  
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La commune de Sennecey-les-Dijon,  
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La commune de Neuilly- Crimolois  
Représentée par Monsieur **Jean-Louis DUMONT**, adjoint, Maire délégué de Neuilly,

La commune de Bretenière,  
Représentée par Monsieur **Hervé BRUYERE**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale

VU la circulaire N°5318/SG du premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu le contrat de redynamisation du site de défense de Dijon Longvic (CRSD) signé le 13 novembre 2015 ;

Vu l'avenant N°1 au contrat de redynamisation du site de défense de Dijon Longvic du 4 mars 2019 ;

Vu l'avenant N°2 au contrat de redynamisation du site de défense de Dijon Longvic ; (en cours de signature)

Vu le courrier du ..... du commissaire général à l'égalité des territoires ;

Vu le compte rendu du comité de pilotage du 17 décembre 2018 et le relevé de conclusions du comité de pilotage du 21 mai 2019;

Vu la délibération de la ville de Dijon du ..... ;

Vu la délibération de Dijon Métropole du .....

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté du ;

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **PREAMBULE**

La fermeture de la base aérienne 102 a donné lieu à la signature du contrat de redynamisation du site de Défense (CRSD) de Dijon Longvic le 13 novembre 2015.

Ce contrat est construit autour de trois axes déclinés chacun en fiches actions.

Il est doté de crédits d'Etat à hauteur de 6 200 000 € dont 4 200 000 € de crédits FRED et 2 000 000 € de FNADT

L'objectif du CRSD est de recréer ou maintenir 1.640 emplois suite à l'étude impact INSEE.

Au terme de la quatrième année de mise en œuvre, le bilan d'exécution est satisfaisant.

**AXE 1** : Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures

Etat d'avancement des fiches actions :

**Fiche action 1.1** : Remise en état de l'alimentation électrique et secours

L'ensemble des travaux sont terminés, reste la finalisation administrative du dossier soit :

- Séparation des installations électriques entre le SMADL et la Défense sur le réseau de distribution HTA existant avec création d'une alimentation indépendante HTA (poste de livraison) coté Ouges pour le SMADL ;
- Mise en place de 3 groupes électrogènes sur les différents postes de distribution (P102, P104, P105), pour secourir l'installation ;
- Remplacement et remise à niveau des onduleurs dans les 3 postes de distribution.

La dépense s'élève à 585 500 € sur un budget total prévisionnel de 600 000 €. Le solde servira au financement des actes administratifs de régularisation foncière avec servitude et échange de terrains. Sur les 300 000 € prévus du FRED, deux acomptes ont été versés, respectivement de 228 772 € en 2016 puis de 11 228 € en 2017 pour un montant total de 240 000 €.

**Fiche action 1.2** : Mise en sécurité du site

L'ensemble des travaux est en cours de finalisation, soit :

- Remise en état et fermeture par de la clôture et des portails de la zone aéronautique ;
- Création d'une entrée sécurisée sur l'espace aéronautique (entrée principale aérogare);
- Installation de clôtures pour délimiter les activités économiques des taxiways ;
- Arasement des plots en béton des brins d'arrêts et filets sur la piste principale ;
- Mise aux normes accessibilité handicapé de l'aérogare ;
- Sécurisation des abords de la station carburant avions par la mise en place de clôtures ;

- Panneautage d'information zone aéronautique ;
- Remise en état de matériel pour assurer l'activité aéronautique (dégivreuse, balayeuse de piste, vitrage tour de contrôle, caméra parking avions)

La dépense s'élève à 192 000 € sur un budget total prévisionnel de 200 000 €. Le solde servira au financement des renforcements ponctuels de clôtures et des remises en sécurité du site. Sur les 100 000 € prévus du FRED, deux acomptes ont été versés, respectivement de 8 487 € en 2016 puis de 24 991 € en 2017 pour un montant total de 33 478 €.

### **Fiche action 1.3 : Renouvellement du balisage**

L'action a été retardée dans l'attente des attendus de l'audit de la DGAC qui ont été publiés le 28/02/2018 (note technique relative à l'audit des installations énergies et balisage lumineux piste 17/35) et qui conditionnent la nature et la quantité de travaux nécessaires. Une étude de diagnostic technique et avant projet a été lancée avec des résultats attendus pour fin mai 2019. Sur cette base, il sera lancé un appel d'offre sur performance pour un lancement des travaux début 2020 d'où la demande de prolongation d'un an du CRSD.

Le budget prévisionnel est de 1 860 000 € (pour mémoire, il était initialement de 1 920 000 € mais 60 000 € ont été affectés à la nouvelle fiche action 1.5 par avenant 1 au CRSD).

### **Fiche action 1.4 : Remplacement / remise en état de fonctionnement de la porte du hangar HM2**

L'action est réalisée. La façade mobile (porte d'accès aéronef) composé de 14 éléments (vantaux pivotants et coulissants) d'une longueur de 35 m et d'une hauteur de 8,50 m a été remise en état fonctionnel.

La dépense s'élève à 26 800 € sur un budget prévisionnel de 40 000 € (pour mémoire, il était initialement de 80 000 € mais 40 000 € ont été affectés à la nouvelle fiche action 1.5 par avenant 1 au CRSD). Sur les 20 000 € prévus du FRED, aucun versement n'a pour l'heure été sollicité. Il y aura un reliquat budgétaire de 13 200 €.

**Fiche action 1.5** (pour mémoire, créée à partir d'un prélèvement de 60 000 € sur la fiche action 1.3 et de 40 000 € sur la fiche action 1.4 et validée par le CTI du 14/03/2018 et ayant fait l'objet d'un avenant 1 au CRSD) : Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique

L'action est réalisée. La fibre optique a été acheminée en mode passif dans 12 bâtiments depuis l'aérogare (point d'entrée des opérateurs) et une liaison sécurisée avec la tour de contrôle par une liaison directe fibre a été mise en place. Le SMADL a signé avec le Ministère des Armées une convention d'occupation temporaire concernant la mise à disposition de terrain en tréfonds pour le passage de la fibre optique (février 2018).

La dépense s'élève à 76 500 € sur un budget prévisionnel de 100 000 €. Sur les 50 000 € prévus du FRED, aucun versement n'a pour l'heure été sollicité. Il y aura un reliquat de 23 500 €.

## Récapitulatif

Actions	Budget	Dépenses		Part FRED	FRED versé		Reliquats prévisionnels
		Montant	Taux		Montant	Taux	
1.1	600 000 €	585 500 €	97,6 %	300 000 €	240 000 €	80 %	14 500 €
1.2	200 000 €	192 000 €	96 %	100 000 €	33 478 €	33,5 %	8 000 €
1.3	1 860 000 €	0 €	0 %	930 000 €	0 €	0 %	NC
1.4	40 000 €	26 800 €	67 %	20 000 €	0 €	0 %	13 200 €
1.5	100 000 €	76 500 €	76,5 %	50 000 €	0 €	0 %	23 500 €
<b>Total</b>	<b>2 800 000 €</b>	<b>880 300 €</b>	<b>31,5 %</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>273 478 €</b>	<b>19,53 %</b>	<b>59 700 €</b>

### Création d'emplois :

La remise à niveau des infrastructures a permis la pérennisation des activités aéroportuaires ainsi que l'accueil de nouvelles entreprises dans les locaux laissés vacants par le Ministère des Armées. Le SMADL en a confié l'exploitation à la société EDEIS à travers un Contrat de Délégation de Service Public d'une durée de 12 ans (2016-2027).

A ce jour, on compte une quarantaine d'entreprises installées pour près 215 emplois qu'il convient d'ajouter aux 10 personnes composant l'effectif d'EDEIS sur place. (Voir ci-joint la liste des entreprises communiquée par EDEIS)

## **AXE 2 : Pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du vin**

Pour mémoire le dossier de la Cité internationale de la gastronomie et du vin a fait l'objet d'un recours contentieux qui a contribué à retarder considérablement le dossier. Après 3 ans d'instruction la cour administrative d'appel de Lyon vient de rejeter le 28 février 2019 le recours intenté.

Cette décision n'ayant pas fait l'objet d'un pourvoi en cassation (certificat de non pourvoi en cassation du 14 mai 2019 établi par la section du contentieux du Conseil d'Etat), le dossier de la Cité peut désormais avoir un cadencement normal.

En ce sens, EIFFAGE maître d'ouvrage de la réalisation de la cité internationale de la gastronomie et du vin va pouvoir signer l'ensemble des VEFA avec les différents partenaires qui composent le projet.

Ainsi, l'extinction du recours a pour conséquence de débloquent les prêts bancaires des différents investisseurs du projet. Ceci a pour effet de déclencher la mise en œuvre opérationnelle du projet et notamment celle du pôle culturel objet du présent CRSD.

### Etat d'avancement des fiches actions :

#### **Fiche action 2.1 : Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV**

Ce dossier a fait l'objet d'une convention signée entre la Région et l'Association du pôle culturel de la CIGV le 30 novembre 2017. Conformément à cette convention une avance de 2 millions d'euros a été versée en 2017.

Les travaux de construction n'ayant pas pu démarrer compte tenu du contexte évoqué ci-dessus, les autres versements de la Région devraient désormais pouvoir être appelés dans le courant de l'année 2020 pour un démarrage des travaux prévu en novembre 2019.

#### **Fiche action 2.2 : Equipement scénographique**

Ce dossier a fait l'objet :

D'une part, d'une convention signée entre la Ville et l'Association du pôle culturel de la CIGV le 20 décembre 2017. Conformément à cette convention, une avance de 875 000 euros a été versée en 2017 et un deuxième versement de 525 000 euros a eu lieu en 2018.

Et d'autre part, d'une convention signée entre l'Etat et l'Association du pôle culturel de la CIGV le 21 décembre 2018. Compte des éléments évoqués ci-dessus et donc du non commencement de l'opération, le versement de 30 % sur le fonds FRED n'a pu être appelé.

Pour mémoire, la Société ABAQUE a été missionné par EIFFAGE pour créer le contenu culturel et scénographique des espaces muséaux de la Cité (1750 m<sup>2</sup>) dédiés à la gastronomie et au vin.

L'avant projet détaillé a été validé par le Comité d'Orientation Stratégique mis en place par la Ville, instance composée de 27 experts qui a pour objet de définir la stratégie culturelle de la CIGV.

La phase PRO puis celle de conception-réalisation devraient pouvoir être lancées à l'automne 2019.

Cependant le début d'exécution des travaux est lié à la livraison des murs des espaces muséaux et devrait pouvoir intervenir en 2020 et donc une avance FRED de 30% appelée en 2020.

**Fiche action 2.3** : Réalisation de l'esplanade publique du pôle culturel et des espaces attenants

La Métropole a établi le dossier de subvention lequel a été déposé en préfecture et a fait l'objet d'un accusé de réception de dépôt de dossier le 14 mai 2019.

La convention de financement FNADT pourrait être signée en juin 2019.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus (retard de 3 années dû au contentieux) et dans la mesure où les travaux concernés par cette fiche-action n'interviendront qu'après la construction du pôle culturel, le démarrage effectif de l'aménagement de l'esplanade et des espaces attenants n'interviendra qu'en 2021.

C'est notamment pour cette raison qu'un avenant au présent contrat est sollicité. Le planning de la rétrocession de l'esplanade publique et des espaces attenants est établi de la manière suivante :

- Rétrocession phase 1 fin 2021
- Rétrocession phase 2 en 2025

**Fiche action 2.4** : Equipements du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

Ce dossier comporte 2 volets de financement avec d'une part les travaux de construction et d'autre part les aménagements intérieurs.

S'agissant des travaux de construction, la fiche devra être modifiée afin de supprimer l'intervention du FEDER qui est inopérante pour ce type de travaux (opération non éligible). La Direction Régionale des Affaires Culturelles a, quant à elle, accepté un financement, au titre de travaux portant sur un monument historique inscrit, à hauteur de 130 020 euros.

Le dossier de subvention sera établi d'ici la fin du premier semestre 2019.

En tout état de cause pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, les travaux de construction n'ont pas pu débuter ; ils devraient démarrer à l'automne 2019.

S'agissant des aménagements intérieurs du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la fiche devra être modifiée dans la mesure où des financements d'une part de la Région, au titre de l'innovation numérique, et d'autre part de la Direction des Affaires Culturelles, au titre du label Ville d'Art et d'Histoire, ont pu être obtenus respectivement de 100 000 euros chacun.

Ces nouvelles subventions ont permis de diminuer d'autant la participation de la Ville de Dijon et celle de l'Etat au titre du fonds FRED et, de reporter ces mêmes sommes soit 100 000 euros pour la Ville et 100 000 euros pour l'Etat dans une nouvelle fiche action dénommée « Fiche action 2.6 : Restauration du patrimoine protégé. »

Le dossier de subvention sera établi au deuxième semestre 2019 dans la perspective d'une demande d'avance de 30% dans le courant du premier semestre 2021 pour le fonds FRED.

**Fiche action 2.5** : Aménagement de la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem

La Ville de Dijon a établi le dossier de subvention lequel a été déposé en préfecture et a fait l'objet d'un accusé de réception de dépôt dossier le 13 mai 2019. La convention de financement FNADT pourrait être signée en juin 2019.

Les travaux d'aménagement de la Chapelle débiteront dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 permettant d'appeler une avance de 30 % au titre du fonds FNADT en 2020.

#### **Fiche action 2.6 : Restauration du patrimoine protégé**

Cette nouvelle fiche action d'un montant de 200 000 euros réparti entre la Ville de Dijon et l'Etat au titre du fonds FRED fera l'objet d'un dossier de subvention déposé à l'automne 2019. Les travaux de restauration débiteront début 2020 permettant d'appeler une avance de 30 % au titre du fonds FRED en 2020.

#### **Estimation du nombre d'emplois attendus**

2400 emplois générés dont :

- 600 pour les travaux
- 200 pour l'exploitation et la gestion
- 1600 induits pour la filière touristique régionale

#### Récapitulatif du plan de financement prévisionnel dans sa globalité

Dépenses HT	Pôle culturel de la CIGV	Recettes	montants	%
Travaux CIGV	14 332 000 €	FRED	2 350 000 €	9 %
Scénographie	3 500 000 €	FNADT	2 000 000 €	7,7 %
Aménagements esplanade publique	4 500 000 €	DRAC	230 020 €	0,8 %
		REGION	5 100 000 €	19,6 %
Equipements du CIAP	3 000 000 €	DIJON	4 319 980 €	16,6 %
Chapelle Sainte Croix de Jérusalem	500 000 €	DIJON METROPOLE	2 700 000 €	10,3 %
Restauration du patrimoine protégé	200 000 €	REVENUS DU PROJET	9 332 000	36 %
<b>Total</b>	<b>26 032 000</b>		<b>26 032 000</b>	<b>100 %</b>



Récapitulatif du plan de financement par fiche action

Actions	Budget	Part ressources	Ressources versées		Reliquats budget prévisionnel
2.1	14 332 000	REGION = 5 000 000	2 000 000	40 %	2020-2021-2022
		REVENUS DU PROJET = 9 332 000	9 332 000	100 %	-
2.2	3 500 000	<b>FRED = 1 750 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2020-2021-2022</b>
		DIJON = 1 750 000	1 400 000	80%	2020-2022
2.3	4 500 000	<b>FNADT = 1 800 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2021-2025</b>
		METROPOLE = 2 700 000	0	0%	2021-2025
2.4	1 800 000	DRAC = 130 020	0	0%	2020-2021
		DIJON = 1 669 980	0	0%	2019-2020-2021
2.4	1 200 000	<b>FRED = 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2021-2022</b>
		DRAC = 100 000	0	0%	2021-2022
		REGION = 100 000	0	0%	2021-2022
		DIJON = 500 000	0	0%	2020-2021-2022
2.5	500 000	<b>FNADT = 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2020-2021</b>
		DIJON = 300 000	0	0%	2020-2021
2.6	200 000	<b>FRED = 100 000</b>	0	0%	2020-2021
		DIJON = 100 000	0	0%	2020-2021
<b>Total</b>	<b>26 032 000</b>	<b>26 032 000</b>	<b>12 732 000</b>	<b>48,9 %</b>	

### AXE 3 : Développement d'outils dédiés au financement des entreprises - REALISE

#### Fiche action 3.1 : Fonds DEVEMPLOI 21

Il a été mis en place en octobre 2015 le dispositif DEVEMPLOI21, un fond de prêt mutualisé issu des crédits de revitalisation porté par Dijon Développement et géré par Initiative 21. Ce fonds a servi à alimenter 2 outils distincts:

- 85 % des montants reversés au profit du fonds de prêt croissance de l'Association Initiative Côte d'Or ;
- 10 % des montants reversés au fonds interrégional de revitalisation des bassins d'emploi au profit express du fonds interrégional de consolidation DEFIS 2 ;
- 5 % des montants au titre de dotation de fonctionnement au profit de Dijon Métropole Développement au titre de la gestion de l'opération.

Par la convention signée le 2 mai 2016 entre l'Etat, représenté par la préfecture de Côte d'Or et Dijon Métropole Développement, il a donc été versé 200 000 € de FRED répartis comme suit :

- 170 000 € au fonds de prêt Croissance d'Initiative 21 ;
- 20 000 € au fonds DEFIS 2 ;
- 10 000 € de dotation à Dijon Métropole Développement.

Lors du bilan réalisé à la fin du dispositif en décembre 2018, le bilan pour les fonds du CRSD indiquait :

- 9 entreprises bénéficiaires ;
- 27,5 créations d'emplois ;
- des montants de prêts entre 5 000 et 35 000 €.

Initiative Côte d'Or s'est engagée à faire perdurer le fonds de prêt Croissance et de continuer à en faire bénéficier les PME de Côte d'Or.

#### Plan de financement

Actions	Budget	Part ressources	Ressources versées	
3.1	1 049 752 €	FRED = 200 000	200 000	100 %
		Fonds de revitalisation = 849 752 € (des entreprises Parker, Sanofi, U-Shin, Kriter, Abbot, Merck, Schneider et TRW)	842 000	100 %

Cependant, compte-tenu de plusieurs facteurs notamment les difficultés liées à la domanialité sur le site de Longvic ayant conduit à l'élaboration de protocoles pour la mise en œuvre des actions et des recours intervenus sur la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV), il est aujourd'hui nécessaire de prolonger le contrat d'une année supplémentaire afin de pouvoir engager l'ensemble des actions prévues.

Par ailleurs de reliquats de crédits ou des ajustements de plan de financements ont conduit à entreprendre d'autres actions en modifiant ou créant des fiches actions. Un délai est donc nécessaire afin d'engager les actions correspondantes.

Certains coûts ont également été revus en fonction par exemple de l'avancée de la technologie (cas du balisage sur le site de l'ex BA 102), des plans de financements à ajuster comme la fiche n°4 de l'axe 2 suite à la non éligibilité au FEDER et à l'apport de nouveaux fonds Région et DRAC.

**Article 1 :** eu égard aux éléments énoncés dans le préambule une prolongation d'une année est accordée soit jusqu'au 13 novembre 2020 pour engager l'ensemble des actions et crédits tels que prévus au contrat modifié par avenants.

**Article 2 :** La fiche 2.4 « équipement du CIAP » est mise à jour dans son plan de financement.

En effet, les travaux de construction ne sont pas éligibles au FEDER, et de nouveaux acteurs, DRAC et Région apportent des financements. Par ailleurs, afin de ne pas déséquilibrer le plan initial, 50 % de financement de l'Etat et 50 % par la collectivité, le montant du FRED a été diminué à 500 000 € sur cette fiche.

**Article 3 :** Compte tenu du reliquat FRED constaté sur la fiche 2.4, une nouvelle fiche « restauration des œuvres de l'hôpital général protégées au titre des monuments historiques » numérotée 2.6 est créée et annexée au présent avenant.

**Article 4** : en partie 12 - annexes du CRSD, à l'alinéa 12.1.3, le tableau de plan de financement prévisionnel est remplacé par celui figurant ci-après :

<b>DÉPENSE HT</b>	
Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV	14 332 000 €
Équipement Scénographique	3 500 000 €
Réalisation de l'esplanade publique du pôle culturel	4 500 000 €
Équipement du CIAP	3 000 000 €
Aménagement de la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem	500 000 €
Restauration du patrimoine protégé	200 000 €
<b>Total : 26 032 000,00 €</b>	

<b>RECETTES</b>		
Etat- DRAC	230 020 €	0,8 %
Etat-FRED	2 350 000 €	9 %
Etat-FNADT	2 000 000 €	7,7 %
Région	5 100 000 €	19,6 %
Dijon Métropole	2 700 000 €	10,3 %
Ville de Dijon	4 319 980 €	16,6 %
Revenus Projets (auto-financements)	9 332 000 €	36%
<b>Total : 26 032 000,00 €</b>		

**Article 6** : le tableau des engagements financiers est également mis à jour en conséquences et joint au présent avenant.

Fait à Dijon le

Le préfet de la Région Bourgogne-Franche-  
Comté,  
préfet de la Côte d'Or,

La présidente  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Bernard SCHMELTZ

Madame Marie-Guite DUFAY

Le président de la métropole de Dijon,  
maire de la commune de Dijon,

Le président du syndicat mixte de l'aéroport de  
Dijon-Longvic, maire de la commune de  
Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le maire de la commune d'Ouges,

Le maire de la commune de Sennecey-lès-  
Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

L'adjoint, maire délégué de la commune de  
Neuilly,

Le maire de la commune de Bretenière,

Monsieur Jean-Louis DUMONT

Monsieur Hervé BRUYERE